

**PORTANT TARIFICATION DU COLLOQUE
"DOCTEURS DE LA FOI. ORTHODOXIE, ENSEIGNEMENT, AUTORITE",
29^E SESSION DU CARREFOUR D'HISTOIRE RELIGIEUSE,
DU 8 AU 11 JUILLET 2020,
Centre Michel de l'Hospital EA 4232, Ecole de Droit-UCA,
sous la direction du Pr Cyrille DOUNOT**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification du colloque "Docteurs de la foi. Orthodoxie, enseignement, autorité" est fixée comme suit :

CATEGORIE	TYPE D'INSCRIPTION	TARIF
Auditeur	Inscription au colloque	41,67 € HT / 50 € TTC

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/02/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Pa
Le Directeur Général des Services

Francis PAQUIS

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

14 FEV. 2020

- Publié le 14 FEV. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.